

A- Les Tarif de Location indiqués TTC sur les contrats de réservation, inclus (*) :

- Le type d'hébergement choisi (Mobil-Home ou Chalet) avec les personnes concernées par le séjour (sans en dépasser sa capacité d'accueil), la fourniture d'eau, d'électricité et/ou de gaz, le parking privé sur la parcelle pour 1 seul véhicule, les équipements collectifs et services gratuits du camping.

(*) La taxe de séjour et les frais de réservation sont obligatoires (sauf cas d'exonération justifiée auprès du gestionnaire) et se cumulent au tarif TTC de la location. Les options payantes indiquées sur le contrat de réservation, sont soumises à autorisation du gestionnaire et se cumulent au tarif TTC de location.

B- Les Tarif de Location indiqués TTC sur les contrats de réservations, n'incluent pas :

- La taxe de séjour
- Les frais de réservation
- Les options payantes indiquées sur le contrat de réservation (sous-réserve des disponibilités et/ou de l'accord du gestionnaire)
- Les soirées et animations payantes
- Les consommations diverses et repas servis au Bar-Snack du camping
- Les activités externes payantes proposées ou non par le camping
- Tous les autres services payants du camping indiqués à l'Accueil ou au Bar-Snack
- Tous les produits destinés à la vente proposés par le camping ou prestataires externes au camping

Les modalités de réservation : La réservation d'un mobile-home ou d'un chalet est faite à titre strictement personnel et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers. Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper l'emplacement ou la location d'un hébergement qui leur est alloué. Si plusieurs familles doivent se succéder sur un même emplacement ou une même location, il est indispensable de faire une réservation par famille.

9 étapes rapides et faciles pour bien remplir son contrat de réservation

- 1 - Compléter le contrat de réservation, quel que soit le type de location (la réservation d'un emplacement camping est possible pour un séjour minimum de 7 jours sur Juillet et Août)
- 2 - Indiquer les références du souscripteur du contrat (nom, prénom, adresse, tel, mail).
- 3 - Préciser les noms, prénoms et âge des personnes concernées par le séjour (adultes et enfants).
- 4 - Indiquer les références précises de son véhicule
- 5 - Préciser la durée du séjour (date d'arrivée et date de départ).
- 6 - Indiquer son type d'hébergement (mobil home, chalet, tente, caravane ou camping-car).
- 7 - Calculer le montant de la taxe de séjour
- 8 - Préciser les options souhaitées, soumises à un accord préalable du gestionnaire (pour votre chien, il est obligatoire de noter sur votre contrat son poids et sa race)
- 9 - Renvoyer votre contrat de réservation dûment complété, daté et signé, avec le règlement de votre acompte de 25% du montant de votre séjour (options validées par le gestionnaire inclus) + 20€ de frais de réservation ainsi que vos pièces d'identité.

Important concernant l'acompte :

- A compter de votre réservation effectuée par téléphone ou par mail, un délai de 10 jours est accordé pour le règlement de l'acompte. Passé ce délai, la réservation sera annulée, quel que soit le motif du retard de paiement.

Dès réception au camping de votre contrat de réservation avec votre paiement (acompte et/ou solde), une confirmation par mail ou par courrier vous sera adressée pour la validation de votre réservation :

- Le solde restant dû, est à régler 30 jours avant votre arrivée pour un hébergement locatif mobil-home ou chalet.

Important concernant le solde :

- Pour les réservations effectuées dans les 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement intégral de votre séjour doit être versé au moment de la réservation.
- En cas de retard de paiement ou défaut de règlement, la réservation sera considérée comme annulée. Dans ce cas, l'acompte ne sera pas remboursé.

Choix du règlement : Carte bleue, chèques, chèques vacances, virement bancaire ou espèces.

Assurance : Il est recommandé de souscrire une assurance annulation.

- La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable.
- En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 5 jours suivants le sinistre.
- Les conditions générales d'annulation complètes et la procédure en cas d'annulation sont disponibles sur le site internet : <http://www.campez-couvert.com/>
- Aucun remboursement ne sera effectué si l'assurance annulation n'est pas souscrite.

Modalités d'annulation sans assurance :

- Toute annulation devra être faite par lettre recommandée avec A/R (messages téléphoniques et mails non admis)
- Si l'annulation de votre réservation est faite à plus de 30 jours avant la date d'arrivée, votre acompte de 25% vous sera remboursé, déduction faite des 20€ de frais de réservation qui seront conservés.

- Si l'annulation de votre réservation est faite dans les 30 jours de la date d'arrivée, la totalité du montant de votre séjour ne sera pas remboursée, à titre de rupture de contrat.
- Une arrivée retardée ou un départ anticipé, ne donnera lieu à aucun remboursement, réduction ou report, quel que soit le ou les motifs, le camping Le Pré Vert **** ayant proposé de souscrire une assurance annulation, le jour de l'envoi du contrat de réservation (un flyer d'adhésion y étant joint à chaque envoi avec les modalités d'adhésion et les garanties proposées).

Retard

- En cas de retard le jour de votre arrivée, veuillez en informer le gestionnaire par téléphone. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement Mobil-Home, Chalet sera attribué à un nouveau client au lendemain à 12h. Le paiement intégral de votre séjour, ne sera pas remboursé, à titre de rupture de contrat.

Les Cautions à verser pour les hébergements Locatifs (A remettre obligatoirement le jour de votre arrivée par chèque, empreinte bancaire ou espèces)

- Caution Mobil-Home et Chalet : 300 €
- Caution Ménage : 50 €

Important :

- L'hébergement locatif ainsi que ses équipements et son matériel ont fait l'objet d'un contrôle visuel et d'un inventaire précis avant votre arrivée par le gestionnaire. L'inventaire du matériel est systématiquement affiché dans l'hébergement. Le locataire est tenu de contrôler l'exactitude de l'inventaire dès son arrivée et de signaler au responsable de l'accueil, le lendemain avant midi, toute anomalie ou dégât constaté lié à cet inventaire mais aussi sur l'hébergement locatif (intérieur et extérieur), sa terrasse, sa dépendance, et sa parcelle.

Les cautions sont une garantie, elles ne sont pas encaissées sauf en cas de litige indiqué ci-après :

En fin de séjour (le jour du départ), un état des lieux est réalisé par le camping. Si nous considérons que le nettoyage du mobil home ou du chalet n'a pas été fait correctement, la caution de 50 € sera obligatoirement encaissée, si le locataire refuse de nettoyer correctement son hébergement comme lui aura indiqué le vérificateur. Si l'hébergement locatif (y compris sa terrasse, sa couverture et sa dépendance) ont fait l'objet de détériorations par la négligence mais aussi le mauvais entretien du locataire et/ou de ses accompagnants (en cours de location) et/ou que le matériel équipant l'hébergement locatif est abîmé ou salit, et/ou que des éléments sont manquants et/ou que l'emplacement de l'hébergement locatif est dégradé, la caution de 300 € sera encaissée, dans l'attente de l'évaluation des dommages et du paiement complémentaire (en cas de dommages supérieurs à 300 €) pour la remise en état de l'hébergement locatif, de sa parcelle, et/ou de ses équipements intérieurs et extérieurs (indiqués ci-dessus) et/ou du rachat du matériel manquant ou détérioré.

Nous vous invitons vivement à rejoindre votre assureur conseil pour bénéficier de garanties maximum et être correctement indemnisés en cas de sinistres causés ou subis durant vos vacances, qu'il s'agisse de votre véhicule avec votre remorque ou votre caravane (attelée et dételée) et de son contenu, de votre responsabilité locative liée à l'hébergement et son contenu, à votre matériel et biens personnels, ou des dommages causés par vous-même ou vos préposés à un bien ou une tierce personne. Le camping Le Pré Vert **** décline toutes responsabilités en cas de sinistres subis par ses clients sur le terrain, dès lors que sa responsabilité n'est pas engagée et reconnue par un tribunal compétent.

- En l'absence de litiges indiqués ci-dessus, la ou les cautions seront restituées immédiatement, le jour de votre départ -

Arrivées et Départs

- Les arrivées se font obligatoirement le samedi (juillet-août) entre 14h et 19h et du lundi au dimanche (aux autres périodes) entre 14 h et 19 h.
- Les départs se font obligatoirement entre 8h et 10h avec prise de rendez-vous à l'accueil le jour de votre arrivée afin de prévoir votre horaire de départ avec notre vérificateur (En cas de jour de départ chargé cet horaire de départ pourra vous être imposé pour des raisons d'organisation et pourra aller jusqu'à 11h environ ou plus si besoin).
- Pour tout départ en dehors des horaires indiqués ci-dessus, les cautions seront retournées par courrier après vérification de l'hébergement locatif, de ses équipements extérieurs, de son contenu et de l'emplacement réservé à cet effet.

Prise de vue ou vidéo :

- Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître dans nos prochaines publicités. En cas de refus, vous devez nous le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

Toute l'équipe du CAMPING LE PRE VERT** « entre mer et nature », vous souhaite un agréable Séjour détente....**